

**Question 2007.04.01**

Qu°

**Question 2007.01.24**

Qu°

Les DP demandent pourquoi la carte d'adhérent Mutouest/Prévadiès n'est de nouveau valable que 3 mois. Cela pose souvent des problèmes pour les pharmaciens qui demandent de rapporter une nouvelle carte en avril, pour la mise à jour du dossier.

Rép

Les DP signalent que les cartes adhérents ont été envoyées aux salariés après la date d'expiration de la carte précédente. En outre, les DP veulent savoir pour quelles raisons les nouvelles cartes expirent fin 2007 et non fin mars 2008 comme prévu.

Rép

**Question 2007.04.02**

Qu°

**Question 2007.01.31**

Qu°

Les DP demandent où en est la demande de mise en place du digicode à l'hôtel l'Albatros.

Rép

Les DP demandent si le digicode a été installé, sinon les DP demandent que les PN soient hébergés dans d'autres établissements.

Rép

**Question 2007.04.03**

Qu°

**Question 2007.01.07**

Qu°

Les DP demandent si Brit Air a contacté l'assureur, IPECA Prévoyance, concernant les QDP 2006.11.69 [Les DP demandent si la « prime Formateur », sera intégrée dans le calcul de l'assiette des primes (Titre 4 Prestations garanties et prime IPECA Prévoyance).] et 2006.11.70 [Les DP demandent si selon Brit Air la « prime de métier », pourra être intégrée dans le calcul de l'assiette des primes (Titre 4 Prestations garanties et prime IPECA Prévoyance).]

Depuis le changement d'attribution de la **prime de métier fixe** en attribution une **prime de métier de présence**, liée à des règles d'absentéisme absurde, cette prime n'est plus un élément fixe pour le calcul de l'assiette des primes selon IPECA Prévoyance.]

Rép

**Question 2007.02.08**

Qu°

Les DP demandent les réponses données par IPECA Prévoyance, concernant les questions posées.

Rép

Nous sommes fin avril, les DP attendent toujours les réponses promises par la direction avant la fin février. Devons nous considérer aujourd'hui « comme une habitude » que les promesses de dates ne seront pas tenues et que nous ne pourrions plus nous fier aux écrits officiels.

Rép

**Question 2007.04.04**

Qu°	<b>Question 2007.01.21</b>
Qu°	Les DP demandent où en est Brit Air concernant le lissage des salaires pour les PN en temps partiel ou mi-temps.
Rép	
	<b>Question 2007.02.12</b>
Qu°	Les DP demandent si la DRH va soumettre aux OS un nouveau <b>PROJET</b> de texte. Les DP rappellent que c'est un <b>PROJET</b> de texte qui doit reprendre certaines des modifications demandées par les OS. Les DP demandent à la DRH quelles sont les modifications prises en compte.
Rép	.
	Les DP demandent quand la Direction soumettra le projet de texte aux organisations syndicales.
Rép	

**Question 2007.04.05**

Qu°	<b>Question 2007.01.29</b>
Qu°	Les DP demandent une liste C/C en mentionnant leur nomination au choix ou à l'ancienneté.
Rép	
	<b>Question 2007.02.15</b>
Qu°	La réponse nébuleuse à la question posée montre bien que les nominations C/C, <b><u>1/3 au choix, 2/3 à l'ancienneté</u></b> reste opaque (dans les cas contraires BRITAIR doit être en mesure de fournir aux OS tous les mémos relatifs aux promotions C/C depuis la signature de la Convention PNC!). Les DP demandent si Brit Air est prêt à clarifier cette règle avec les OS en mettant en place un texte plus évident, approprié, stimulant, voire excitant.
Rép	.
	Les DP demandent si « <i>de prendre comme période de référence une année IATA et effectuer un contrôle des quotas à l'issue de chaque année IATA</i> » est envisageable ou cela va être fait.
Rép	

**Question 2007.04.06**

Qu°

**Question 2006.12.44 (UGICT)**

Qu° Les DP demandent qu'un arrêt maladie initiale débouchant (sans reprise de travail entre temps) sur une hospitalisation ne soit pas prise en compte concernant la prime de métier.

*Rép*

**Question 2006.12.09 (CFDT)**

Qu° Un PNC hospitalisé aux urgences après un accident domestique sérieux entaille profonde, avec une sortie des urgences le jour même, s'est vu refuser auprès de BRIT AIR sa prime d'assiduité malgré le fait qu'il ait fourni à la DRH un justificatif. Le médecin urgentiste l'a cependant arrêté neuf jours.

Les DP demandent comment un accident avec AM ne peut-il pas être considéré comme un constat médical sérieux ? Cela doit-il amputer la bonne volonté des PNC ?

L'hospitalisation pour ce genre d'urgence peut se faire sur une journée entraîne une pénalité sur la prime de métier, alors qu'une hospitalisation sur de la chirurgie de complaisance ou d'esthétique par exemple ne sera pas pénalisée car l'hospitalisation se fera sur plusieurs jours. La Direction imagine t-elle qu'un PNC ira à l'hôpital passer une journée aux urgences pour ne pas perdre sa prime de métier ?

Les DP demandent de revoir cet a priori sur une journée d'hôpital = pas de versement de la prime.

Une incapacité partielle de travail est suffisamment pénalisante, pour ne pas rajouter une perte financière supplémentaire à un cas précis.

*Rép*

**Question 2007.01.14**

Qu° Les DP regrettent et contestent la réponse de la direction donnée aux QDP de l'UGICT et de la CFDT. Il n'est pas acceptable pour les points suivants :

- qu'un arrêt maladie, initial débouchant (sans reprise de travail entre temps) sur une hospitalisation, entraîne une pénalité sur la prime de métier
- qu'une hospitalisation d'urgence qui peut se faire sur une journée entraîne une pénalité sur la prime de métier
- qu'une hospitalisation sur de la chirurgie de complaisance ou d'esthétique, ne sera pas pénalisée, car l'hospitalisation se fera sur plusieurs jours
- qu'un accident avec AM n'est pas considéré, par Brit Air comme un constat médical sérieux.

Les DP rejoignent la demande des DP CFDT, et demandent de revoir cet a priori sur une journée d'hôpital = pas de versement de la prime.

*Rép*

**Question 2007.02.11**

Qu° Les DP demandent à connaître la réponse des OS signataires. Une des OS signataire est même demandeur de la modification de ce texte.

*Rép*

Les DP demandent les avancements du sujet en cours.

*Rép*

**Question 2007.04.07**

Qu°	<b>Question 2007.01.47</b>	
Qu°	La recherche d'un nouveau Représentant Exploitation à Paris est en cours. Les DP demandent si la Direction d'Exploitation a besoin de nouveau d'un an pour trouver un Représentant Exploitation. La salle DB d'ORLY est laissée pendant ce temps à son sort...	
<i>Rép</i>		
	Les DP demandent si les entretiens sont terminés et si un nouveau Représentant Exploitation pour Paris a été trouvé. Les DP souhaitent que les postulants n'ont pas dû attendre leurs réponses autant que les DP attendent les leur.	
<i>Rép</i>		
	<b>Question 2007.04.08</b>	
Qu°	<b>Question 2007.01.51</b>	
Qu°	Les DP demandent si Brit Air a enfin trouvé une solution pour les protections tête rouges sur nos F100, elles tombent toujours.	
<i>Rép</i>		
	<b>Question 2007.02.23</b>	
Qu°	Les DP demandent si Brit Air profite des disponibilités de ces 3 F100 en visite à Morlaix pour enfin trouver une solution concernant les protections « tête » rouge. Cette demande date de l'année 2005.	
<i>Rép</i>		
	Les DP demandent si Brit Air peut donner les dates des prochaines immobilisations.	
<i>Rép</i>		
	<b>Question 2007.04.09</b>	
Qu°	<b>Question 2007.01.52</b>	
Qu°	<b>Qu° 2004.09.15/ 2005.01.13/2005.02.07/2005.04.05/2005.08.12/2006.01.03....</b> Les DP demandent que tous les rideaux des CRJ100/700 soient équipés avec des bandes velcro.	
<i>Rép</i>		
	<b>Question 2007.02.24</b>	
Qu°	Les DP ne comprennent pas que la DOV ait besoin d'une nouvelle réunion de travail avec la DM quand la réponse à la QDP 2006.01.13 était « <i>Requête prise en compte, les rideaux seront modifier par noria pour une fin de campagne en juin 2006</i> »	
<i>Rép</i>		
	Les DP demandent les résultats de la réunion tenue début mars 2007. Les DP rappellent que cette demande date de septembre 2004.	
<i>Rép</i>		
	<b>Question 2007.04.10</b>	

Qu°	<b>Question 2007.02.24</b>
Qu°	Les DP demandent combien de réserves chaudes ont été programmées est déclenchées.
Rép	
	Protocole d'accord du 18 janvier 2006, chapitre I-6 <u>Réserve chaude</u> . Ce paragraphe définit les conditions permettant d'assurer une réserve chaude sur un aéroport habituellement desservi par Brit Air. Les DP demandent pour quelle raison Brit Air n'utilise pas un outil de travail permettant d'éviter des affrètements.
Rép	
	<b>Question 2007.04.11</b>
Qu°	Les DP souhaitent connaître le nombre de vols, le nombre de CRCDB, le % CRCDB, le nombre de minutes associées et les étapes/lignes les plus touchés concernant les dépassements d'heure aux temps forfaitaires pour l'année IATA 2006/2007.
Rép	
	<b>Question 2007.04.12</b>
Qu°	Les DP demandent le nombre de CET PNT/PNC ouvert à ce jour et le nombre total des jours dû par fonction.
Rép	
	<b>Question 2007.04.13</b>
Qu°	Les DP demandent combien de PN ont fait la demande de 3 CP supplémentaires en ne posant pas de CP en juillet et août.
Rép	
	<b>Question 2007.04.14</b>
Qu°	Les DP demandent combien de demandes de plus de 15 jours de CP ont été acceptées.
Rép	
	<b>Question 2007.04.15</b>
Qu°	Les DP demandent l'état des heures supplémentaires effectuées par les PNC au mois de janvier et février 2007. Les DP demandent que le DRH tienne son engagement, exprimé en 2005 en ajoutant systématiquement au compte rendu DP l'état des heures supplémentaires effectuées par les PNC.
Rép	
	<b>Question 2007.04.16</b>

Qu°	<b>Question 2006.11.01</b>	
	Qu°	Les DP demandent que les Questions DP soient classées et traitées par thème, comme cela ce fait chez AF ex : QDP DG, QDP DOV, QDP DFT, QDP DM, etc. Ceci éviterait de bloquer la journée entière de certains cadres qui n'ont qu'une ou deux questions les concernant et cela permettrait aussi d'avoir des intervenants qui peuvent répondre sérieusement aux questions posées. Il est inacceptable que certains services soient représentés par plusieurs Cadres et d'autres par aucun.
	Rép	
Qu°	<b>Question 2006.12.01</b>	
	Qu°	Les DP demandent si la direction a étudié la faisabilité de classer et traiter par thème les Questions DP (QDP 2006.11.01).
	Rép	Cette question est effectivement à l'étude mais sa réalisation n'interviendra pas avant quelques réunions.
Les DP demandent quand la réalisation interviendra.		
Rép		
<b>Question 2007.04.17</b>		
Qu°	<b>Question 2006.12.17</b>	
	Qu°	Les DP demandent à connaître la position de la Chef PNC sur le port du « bouc » pour le PNC masculin, celui-ci étant autorisé dans le standard Air France.
	Rép	
Les DP demandent la position du Chef PNC sur le port du « bouc » pour le PNC masculin, avec le lancement du nouvel uniforme?		
Rép		
<b>Question 2007.04.18</b>		
Qu°	<b>Question 2006.12.18</b>	
	Qu°	Les DP demandent une intervention de la direction à Paris. Plusieurs PN ont quitté la compagnie mais possèdent toujours un casier, en même temps plusieurs PN ont rejoint Brit Air depuis des mois et n'ont pas de casier.
	Rép	
Les DP demandent quand la Direction va intervenir.		
Rép		
<b>Question 2007.04.19</b>		
Qu°	Les DP demandent combien de PNC recevront leur prime de métier (2 <sup>ème</sup> semestre) avec bonification.	
Rép		
<b>Question 2007.04.20</b>		
Qu°	Les DP demandent combien de PNC recevront leur prime de métier (2 <sup>ème</sup> semestre) sans bonification.	

*Rép*

**Question 2007.04.21**

Qu° Les DP demandent combien de PNC ne recevront pas leur prime de métier (2<sup>ème</sup> semestre).

*Rép*

**Question 2007.04.22**

Qu° **Question 2006.11.41**

Qu° Le Plafonnier de la zone PNC arrière est allumé avec les signes EXIT dès la sortie du train d'atterrissage sur les F100 KHE et KHD. L'SASV confirme, après vérification, que ceci est en fait un équipement d'option. Étant donné que cette fonction est une option, les DP demandent de désactiver après l'accord de Fokker, ce qui ne devrait pas poser de problèmes. Cette modification permettra donc de pouvoir allumer ou éteindre ce plafonnier depuis le panneau PNC avant, lors d'un décollage et/ou atterrissage de nuit, et d'être en conformité avec notre MSS (Consignes Générales en Ligne, Chronologie de vol, 2.3.1.4.2. Roulage avant décollage, page 02.03/04 et 2.3.2.5. Avant atterrissage page 02.03/07) « De nuit, le PNC effectue l'annonce réduction de l'intensité lumineuse et éteint l'éclairage de la cabine à l'exception des liseuses ».

*Rép*

Les DP demandent si les modifications ont été effectuées et l'envoi d'un mémo à ce sujet.

*Rép*

**Question 2007.04.23**

Qu°

**Question 2006.11.52**

Qu°

Les DP demandent un avis de Brit Air sur le sujet suivant.

Les voitures de service sont dotées de 2 encoches pour introduire les 2 mains afin d'avoir pouvoir pousser ou tirer les voitures de service.

Depuis la mise en place du service avec les bacs en plastique transparent, qui occupent complètement le plateau et obstruent les encoches. Sur les nouveaux trolleys AF les bacs ne rentrent même plus dans l'encadrement du plateau et dépassent. Ce phénomène a déjà été signalé l'année dernière par des RSV. Les PN tirent et poussent les trolleys par les côtés des voitures sans avoir un grip suffisant. Les DP demandent si Brit Air est conscient de ce problème qui peut avoir des conséquences plus graves en cas de problème en vol détérioré, turbulences, descente d'urgences...

Rép

Tout le matériel est certifié et de ce fait ne doit pas présenter de danger en situation d'urgence.

Les tiroirs son « encastrés » dans la piste supérieure de la voiture. Il faut bien les positionner. Ils ne doivent pas dépasser.

*AF, qui équipe tous ses vols ainsi que ceux des compagnies partenaires avec ce matériel, n'a pas encore été sensibilisée sur un problème.*

Les DP demandent une réaction de la direction Brit Air depuis l'accident d'une HST en vol. Par ailleurs la HST, en AT depuis 2 mois, n'a pas pu rattraper la VBA par les 2 encoches, la VBA lui est tombé sur la cheville.

Rép

**Question 2007.04.24**

Qu°

**Question 2006.11.60**

Qu°

Les DP demandent où en est l'équipement de nos CRJ avec les nouveaux masques FULL-FACE.

Rép

Le choix du masque a été effectué lors du CHSCT de septembre 2006.

Intertechnique le fabricant est en cours de procès pour faire approuver auprès de l'EASA l'installation de ces masques sur les CRJ.

Aussitôt l'approbation obtenue nous pourrions procéder aux premières installations sur avion (estimé vers janvier 2007).

Les DP si les premières installations sont en cours de réalisation.

Rép

**Question 2007.04.25**

Qu°

**Question 2006.07.25**

Les DP demandent si les conversations téléphoniques avec le CCO ou la régulation PN sont ou seront enregistrées.

Rép

Les DP souhaitent connaître les dispositions présentées au CE.

<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.26</b>	
Qu°	<b>Question 2006.10.19</b> Les DP demandent si les questions sur les auto-évaluations ont été modifiées (QDP 2006.08.05). <b>Rép</b> Les DP demandent si les questions sur les auto-évaluations ont été modifiées.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.27</b>	
Qu°	Par rapport au plan d'hébergement de l'hiver 06/07, environ 655 petits déjeuners à 5,50€ ont été attribués par semaine. Les DP demandent le versement de 5€ aux PNC par PDJ au lieu de l'attribution d'un PDJ.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.28</b>	
Qu°	<b>Question 2006.10.54</b> Les DP demandent où en est l'enquête interne Brit Air, concernant l'accident du CRJ 100 à Brest. <b>Rép</b> Les DP demandent si des éléments nouveaux sont intervenus à ce jour.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.29</b>	
Qu°	Les DP demandent quand les PN, qui n'ont pas posé de CP en juillet et août, verront leurs compteurs CP créditer de 3 CP supplémentaires.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.30</b>	
Qu°	<b>Question 2006.09.40</b> Les DP demandent quand et comment Brit Air va fournir les oreillettes antibruit, recommandées par le CHSCT après les tests, aux PN pour qu'ils puissent travailler avec le plus rapidement possible. <b>Rép</b> Les DP demandent les résultats de ces essais.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.31</b>	
Qu°	Les DP demandent que signifient INS et IN figurant sur le planning collectif.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.32</b>	

Qu°

**Question 2006.09.61**

Les DP demandent qu'un rappel soit fait à tous les services Catering, pour mettre des plateaux 1/1 dans les VBF/VBS afin de pouvoir stocker les corbeilles viennoiseries/sandwiches.

Rép

Les DP signalent que depuis ce rappel rien n'a changé.

Rép

**Question 2007.04.33**

Qu°

Les DP souhaitent savoir si des postes au sol sont proposés aux PN féminins enceintes actuellement sur la base de Paris et de Lyon. Si oui quels sont-ils et sur quel aéroport.

Rép

**Question 2007.04.34**

Qu°

Les DP souhaitent connaître le nombre de PN actuellement enceinte par base, et le nombre de celles qui ont eu un poste au sol.

Rép

**Question 2007.04.35**

Qu°

**Question 2007.02.37**

Les DP sont irrités par les réponses données par le DRH aux nombreuses QDP posées depuis début 2006, concernant le local des Délégués syndicaux à Morlaix. Le DRH répond à chaque fois que ce local est prêt et que tous les moyens sont installés. Même la visite du « débarras » par un membre de la DRH n'avance pas avec sérieux son installation. Les DP exigent aujourd'hui la mise en conformité de salle dans les plus brefs délais. Nous n'accepterons plus des réponses non fondées, seulement une action véridique et palpable de la part de la DRH.

Rép

Les DP signalent que la plupart des OS ont reçu la clef du local début 2007.

Les DP ne peuvent pas accepter les accusations de la DRH d'avoir détourné ce local de son utilisation première et demandent à la DRH de faire ces excuses à toutes les OS.

1. Les DP veulent savoir qui était en possession des clefs de ce local avant le 10 janvier 2007.
2. Les DP demandent comment la direction a fait enlever le matériel stocké, a fait faire le nettoyage, ... tout en déclarant n'ayant gardé aucune clef.

Rép

**Question 2007.04.36**

Qu° Les DP s'interrogent sur le fait que certains salariés, non PN, possèdent les numéros de téléphone portables de PN par la liste des coordonnées téléphoniques. N'est-elle pas réservée uniquement aux PN? De plus, nous demandons l'arrêt immédiat d'envois de SMS, non professionnel, de certains envers nos collègues PN!

Les DP demandent que Brit Air informe tout service PN qu'il n'a pas à communiquer un numéro de portable à un collègue non-PN sans l'accord du PN concerné.

Rép

**Question 2007.04.37**

Qu° **Question 2007.02.46**

Les DP demandent, en cas de contamination d'une salariée Brit Air par un virus, H5N1 par exemple, ceci est considéré comme un accident de travail, que sont les indemnités versées en cas de perte de licence, décès, etc. Que sont les closes dans le contrat entre Brit Air et l'assureur IPECA Prévoyance pour les salariées Brit Air en cas de décès après contamination par un virus comme l' H5N1.

Rép

Les DP demandent à connaître les clauses qui expliquent qu'il s'agira d'un accident du travail et sera traité comme tel, en cas de contamination par un virus comme l'H5N1 dans le contrat entre Brit Air et l'assureur IPECA Prévoyance pour les salariées Brit Air.

Rép

**Question 2007.04.38**

Qu° **Question 2007.02.47**

Les DP demandent s'il y a un retard dans la livraison/confection du nouvel uniforme PN.

Rép

1. Les DP demandent que Brit Air prenne en charge les retouches faites proches du domicile des PN masculins.
2. Les DP demandent qu'est-il passé lors de la confection des uniformes féminins. Plusieurs uniformes ont été renvoyés car les tailles ne correspondent pas du tout à celles notés lors de prise des mesures.
3. Les DP demandent le procédé pour les renouvellements futurs de l'uniforme, la fréquence, nombre de points par item, nombre des points attribués...

Rép

**Question 2007.04.39**

Qu° **Question 2007.02.53**

Les DP demandent que les armoires de sandwiches livrées à RENNES soient sécurisées. En effet, les armoires sont plombées, mais les numéros de plombs n'apparaissent sur aucun document et sont livrés à l'avion sans contrôle possible.

Rép

Les DP souhaitent connaître les procédures, par mémo sûreté, mise en place à Rennes.

Rép

**Question 2007.04.40**

Qu° Les DP souhaitent que le PDJ à NCL soit installé H-30 du pick-up et non pas 10 minutes comme actuellement.

Rép

**Question 2007.04.41**

Qu° Les DP espère d'avoir enfin une réponse au QDP 2005.03.28 « De nombreux PNC sont désorientés par rapport aux médicaments prescrits ou détenus et utilisables dans le cadre de l'exercice de leur profession de navigant. Les DP demandent que la médecine du travail fournisse une liste exhaustive des médicaments types non autorisés. »

Les DP signalent qu'à partir de septembre 2007 le ministre de l'Intérieur condamnera sévèrement les utilisateurs de certains médicaments (considéré en tant que stupéfiant) en voiture, bus, avion,...

Rép

**Question 2007.04.42**

Qu° Les DP demandent une réponse au QDP 2005.08.42 « Les DP demandent quand Brit Air va remplacer les cintres dans nos penderies pour des cintres moins bruyants. »

Rép

**Question 2007.04.43**

Qu° **Question 2005.09.23**

Les DP demandent si les cordons et les portes-badge, demandées depuis 10 mois sont commandées par Brit Air...

Les DP demandent le délai d'envoi d'un porte-badge demandé à la DRH.

Rép

**Question 2007.04.44**

Qu° Les DP demandent le nombre de PN qui ont subi un changement de programme, pour éviter un dépassement d'heures maximales trimestrielle, semestrielle, annuelle, pour l'année IATA 2006/2007.

Rép

**Question 2007.04.45**

Qu° Depuis le 22 février, les PN sont exemptés du contrôle sur les pâtes et liquides à leur passage à tous les PIFS de la plate-forme de LYS. (cf. note CCIL)

Les DP demandent que cette exemption soit élargie sur toutes les plates-formes desservies par Brit Air.

Les PN transportent des liquides autorisés à LYS se voit retirer le contenant en passant et/ou découchant à PAR par exemple.

Rép

**Question 2007.04.46**

Qu° Brit Air a recommandé qu'un PN qui débarque, sur sa base, en cours de rotation pour des raisons de santé d'aller trouver son médecin traitant (réponse au QDP UNSA 2007.01.19).  
Les DP demandent pourquoi les intervenants Brit Air, en MDC, avancent qu'il est obligatoire de voir les médecins de travail à Paris/Lyon.

Rép

**Question 2007.04.47**

Qu° Les DP demandent qu'il soit ajouté sur **toutes** les annexes, joint au compte rendu DP, les références question.

Rép

**Question 2007.04.48**

Qu° **Question 2006.12.32**

Les DP demandent les HDV équivalentes pour les jours, DEL-RE DP/CE, DEL-RE, DEL, DELM, DELA, pour les volontaires et non volontaires, mois par mois, depuis janvier 2006.

Rép

Les DP demandent d'avoir enfin les données demandées.

Les DP rappellent à la Direction qu'un texte a été signé en 2006, article IX 1.1.2 C Rémunération, de l'accord Droit syndical « **Il sera établi et communiqué chaque mois une moyenne par secteur, par catégorie de volontariat,...** »

Les déléguées sont dans l'incapacité de vérifier leurs rémunérations. Un exemple : une déléguée, non volontaire, est créditée 4 h 19 pour une DEL-RE un autre délégué, non volontaire, pour la même réunion le même jour 4 h 42.

Rép

**Question 2007.04.49**

Qu° **Question 2006.12.41**

Les DP demandent à la Question 2007.01.42 s'il est toutefois possible d'obtenir une carte GP sans avoir cumulé 10 ans d'ancienneté. Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs personnes l'ont obtenue malgré une ancienneté inférieure à 10 ans.

Rép

**Question 2007.01.13**

Pour éviter toute ambiguïté, lors de délivrance d'une carte professionnelle personnelle retraitée sans condition d'ancienneté, les DP souhaitent que la direction organise une réunion avec tous les OS, afin de définir des règles de délivrance d'une carte professionnelle personnelle retraitée sans condition d'ancienneté.

Rép

Les DP demandent ce que le DRH entend par « PROCHAINEMENT ».

Rép

**Question 2007.04.50**

Qu°	Les DP demandent si les cartes Hertz, expirent fin avril, seront renouvelés « PROCHAINEMENT ».
Rép	
<b>Question 2007.04.51</b>	
Qu°	Les DP demandent si les PN peuvent voyager en uniforme en GP avant et/ou après un vol en fonction.  L'embarquement d'un PN Brit Air a été refusé par l'escale de Bordeaux, car le PN portait un uniforme navigant.
Rép	
<b>Question 2007.04.52</b>	
Qu°	Les DP demandent les délais d'interventions sur plusieurs items : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Sur le CRJ700 ZA, le harnais C/C est usé et la boucle de la ceinture est abîmée (en CEL depuis le 31/05/06)</li><li>2. Sur le CRJ700 ZK, le harnais C/C est usé et la boucle de la ceinture est abîmée (en CEL depuis le 08/07/06)</li><li>3. Sur le CRJ700 ZH, le harnais C/C est usé et la boucle de la ceinture est abîmée (en CEL depuis le 05/08/06)</li><li>4. Sur le CRJ700 ZH, noté sur le CLB depuis juin 2006, la moquette entrée cabine est dans un état déplorable, la moquette aux issues est déchirée, le sol du galley est abîmé et tellement usée qu'il n'est plus antidérapant.</li></ol>
Rép	
<b>Question 2007.04.53</b>	
Qu°	Les DP demandent l'envoi aux PN des carnets de vol à jour.  Le dernier carnet de vol reçu en janvier est celui du juillet 2006.
Rép	
<b>Question 2007.04.54</b>	
Qu°	Les DP demandent où en est le dossier paiement des heures de nuit PNT et PNC.
Rép	
<b>Question 2007.04.55</b>	
Qu°	Les DP demandent si le poste (organigramme DOV) « chargée de mission », est supprimée et si ce poste est remplacé par un autre.
Rép	
<b>Question 2007.04.56</b>	
Qu°	Protocole d'accord du 18 janvier 2006. III-3-d <u>Clause de protection de l'activité</u>  Les DP demandent les constats (les sommes des heures ajoutées pour combler les différences entre les 207 UHV théoriques et les UHV réalisées) des 4 trimestres de l'année IATA 2006/2007. Ceci pour les navigants avec une augmentation d'activité, de 10 jours pour les PNC et de 10 ou 20 jours pour les PNT 2006/2007.

<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.57</b>	
Qu°	<p>Titre IX Liberté syndicale représentation collective droit d'expression du PN</p> <p>IX-1.1.3 <u>Relations entre la compagnie et (ou les) Syndicat(s)</u></p> <p><i>...D'autre part, la Direction s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux lettres émanant du...</i></p> <p>Les DP demandent une réponse soit donnée aux nombreux courriers envoyés par l'UGICT depuis début 2006. (exemple DREC sur la rotation GOA/CDG/BIO/CDG)</p>
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.58</b>	
Qu°	<p>Les DP demandent que des pauses soient instaurées lors des réunions DP. Les réunions commencent maintenant à 8H30 et qui se terminent très souvent après 16H30 sont éprouvantes et non constructives.</p>
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.59</b>	
Qu°	<p>Les DP demandent une intervention de Brit Air auprès toutes les escales métropole desservie par Brit Air. La procédure porte blindée veut que la porte du poste reste battante, mais fermée jusqu'à la fin du débarquement des passagers. Les Chefs Avions montent pendant le débarquement en gênant les passagers débarquant pour rentrer en poste afin de récupérer l'heure bloc arrivée par exemple, en laissant la porte du poste grande ouverte. Nous avons en plus la chance de nous faire réprimander si nous demandons de montrer leur carte professionnelle</p>
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.60</b>	
Qu°	<p>Les DP demandent pour quelles raisons Brit Air a choisi de changer le mode d'appréciation en vol de nos PNC, en intégrant des questions de sécurité.</p>
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.61</b>	
Qu°	<p>Les DP demandent par anticipation si Brit Air a pris des dispositions concernant la climatisation de nos F100 pour la saison d'été 2006.</p>
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.62</b>	
Qu°	<p>La DRH avait confirmé en 2005 que les PN peuvent demander une copie des documents signée par leurs soins, appréciations en vol, bilans annuels,...</p> <p>Les DP demandent pour quelle raison ceci est refusé par le service PNC.</p>
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.63</b>	

Qu°	Les DP demandent de retirer, sur les Bilans annuels PNC, les mentions « votre absentéisme pourrait nuire à votre évolution ».
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.64</b>	
Qu°	Les DP demandent pourquoi les 3 jours de congés SUP, préalablement refusées aux PNC par l'adjoint DOV (cause demande hors délais) ont été accordées aux PNT par la DG.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.65</b>	
Qu°	Les DP souhaitent connaître les nouvelles procédures de la régulation PN mentionnées dans le projet ELAN.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.66</b>	
Qu°	Les DP demandent si tous les PNC, embauchés depuis mai 2006, ont reçu l'avance sur frais.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.67</b>	
Qu°	Les DP demandent si une demande de DIF peut être accordée aux PN en congés sabbatique, sans solde, ....
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.68</b>	
Qu°	Les DP demandent le nombre d'arrêts maladie de 24 hrs, sur l'année IATA 2006/2007.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.69</b>	
Qu°	Les DP demandent le nombre d'arrêts maladie de 48 hrs, sur l'année IATA 2006/2007.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.70</b>	
Qu°	Les DP demandent le nombre d'arrêts maladie supérieure à 48 hrs, sur l'année IATA 2006/2007.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.71</b>	
Qu°	Les DP demandent combien de R6, RC, CP,... ont été utilisées au titre de la journée de solidarité 2005 et 2006
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.72</b>	
Qu°	Les DP demandent comment sont négociées les primes de départ des dirigeants Brit Air.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.73</b>	

Qu°	Les DP demandent (en réduisant, en 2007, les cours MDC PNC d'une journée) le gain en productivité, jours, heures et les économies en AJR, le nombre de nuits d'hôtel et leurs couts, le nombre de MEP (des PN des bases province vers PAR/LYS) et leurs couts, le nombre de DR, le nombre d'ICTRP/IKV, location voitures, location des salles sur base.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.74</b>	
Qu°	Les DP demandent si en 2007 un stage sur base, comment en 2005 et 2006, sera programmé.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.75</b>	
Qu°	Les DP demandent à connaître le cout en moyen pour Brit Air une journée de réunion, d'un salarié PNT, d'un salarié PNC, d'un salarié PS.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.76</b>	
Qu°	Les DP demandent que les primes de métier soient versées à la fin de chaque saison IATA (31 mars/30 septembre) telle que spécifiée dans l'accord et non pas un mois plus tard.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.77</b>	
Qu°	Les DP demandent que les passeports des navigants soient à la charge de Brit Air.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.78</b>	
Qu°	Les DP demandent que l'accès au parking (ancienne DO) à CDG soit autorisé au-delà de 7 jours, ou d'un parking à proximité qui peut être utilisée pour plus de 7 jours.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.79</b>	
Qu°	Les DP demandent l'acceptation par Brit Air des temps partiels afin que les PNC puissent envisager une carrière complète de 25 ans compte tenu du rythme de travail et contribuer ainsi à la lutte contre le chômage PNC.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.80</b>	
Qu°	Les DP demandent l'accès à la DO Air France, avec accès cafétéria, boutique AF. L'achat par internet demande de la patience, les articles sur le site ne sont pas toujours disponibles et il est toujours mieux de voir/toucher un article avant achat.
<i>Rép</i>	
<b>Question 2007.04.81</b>	

Qu°	Les DP demandent pourquoi les Délégués du Personnel n'ont pas reçu d'explications suite à l'opposition à une promotion à l'ancienneté d'un PNC par Brit Air.  La modification partielle du titre II carrière du 15 septembre 2005, stipule dans le paragraphe II-3.2.1 Chef de cabine que « <u>la direction peut s'opposer à une promotion à l'ancienneté sous réserve d'en expliquer les motifs au PNC concerné et aux délégués du personnel.</u> »
Rép	
<b>Question 2007.04.82</b>	
Qu°	Les DP demandent qu'un audit soit effectué auprès de tous les services du siège MXN concernant le manque d'effectifs qui a pour conséquence des tensions entre les services et pour résultat une accumulation de travail.
Rép	
<b>Question 2007.04.83</b>	
Qu°	Les DP demandent que lorsqu'un PNC, dans le cadre d'une activité sol (MDC par exemple), programmé par bloc de 4 ou 5 jours, l'activité des 4ème et 5ème jours sera comptabilisée 5 UHV ou tous les jours du formation selon un mode de calcul basé sur la moyenne de la rémunération hors frais professionnels de la fonction, de la catégorie de volontariat, du grade.
Rép	
<b>Question 2007.04.84</b>	
Qu°	Les DP demandent le gain que Brit Air a fait (en jours d'absentéisme) en ne distribuant pas de prime de métier à certains PNC.  Les DP demandent que Brit Air nous montre que la baisse de l'absentéisme PN est bien réelle depuis le lancement de cette suppression de prime métier.
Rép	
<b>Question 2007.04.85</b>	
Qu°	Les DP demandent dix minutes de pause.
Rép	
<b>Question 2007.04.86</b>	
Qu°	
Rép	
<b>Question 2007.04.87</b>	
Qu°	
Rép	
<b>Question 2007.04.88</b>	
Qu°	
Rép	
<b>Question 2007.04.89</b>	
Qu°	

*Rép*

**Question 2007.04.90**

Qu°

*Rép*

